

La pression fiscale optimale au Maroc : Essai d'analyse empirique

Meryem Benmoussa¹, Abdellali Fadelallah²

¹ Doctorant-chercheur à la Faculté des Sciences Juridiques, Economiques et Sociales Souissi, Université Mohammed V, Rabat, Maroc.

² Professeur à l'Institut National de Statistiques et d'Economie Appliquée (INSEA) –Rabat, Maroc.

Résumé : Le présent papier étudie et examine la problématique de la charge fiscale optimale pour le cas marocain. Deux modèles économiques ont été utilisés pour analyser les données collectées sur une période allant de 2000 à 2019, à savoir le modèle de Scully de base et le modèle de Scully intégrant le déficit budgétaire. Les résultats indiquent que la pression fiscale optimale pour le Maroc varie entre 17,37% et 23,92%, selon le modèle utilisé. Les présents résultats ont mis en relief l'impact éminent et significatif de la dette publique dans la détermination du niveau de pression fiscale optimal. Les décideurs politiques pourraient utiliser ces résultats pour concevoir des politiques fiscales plus efficaces, réduisant la charge fiscale tout en garantissant un niveau adéquat de recettes fiscales pour financer les dépenses publiques.

Mots-clés : pression optimale, modèle de Scully, déficit budgétaire, politiques fiscales, dépenses publiques, charges fiscales.

1. Introduction

En raison de ses effets considérables sur les finances publiques et le bien-être des citoyens, la charge fiscale est une question importante à l'échelle mondiale. Elle représente la part de la richesse du pays que le gouvernement s'approprie sous forme d'impôts pour financer les dépenses publiques telles que les infrastructures, la sécurité nationale, les soins de santé et l'éducation. En réalité, en fonction de la structure fiscale et de la stratégie économique de chaque pays, la charge fiscale varie considérablement d'un pays à l'autre. Afin d'attirer les investissements internationaux et de stimuler leur économie, les pays se livrent à une rivalité fiscale. Par conséquent, à mesure que le monde se globalise et que les entreprises et les capitaux franchissent plus facilement les frontières internationales, la complexité de la question de la charge fiscale s'accroît. En fait, les gouvernements cherchent à maximiser les recettes fiscales, tandis que les entreprises cherchent à réduire leurs obligations fiscales en utilisant les lacunes réglementaires locales ou même les variations régionales des lois fiscales. Dans ces conditions, des



stratégies fiscales agressives telles que la fraude et l'évasion fiscales ont vu le jour, permettant aux entreprises de payer moins d'impôts. En raison des effets néfastes de ces tactiques sur les recettes fiscales de la nation, de leur capacité à perturber la concurrence sur le marché et, de toute évidence, de leur impact sur la situation économique, elles ont fait l'objet d'études, de critiques et d'une attention considérables.

En ce sens, les gouvernements du monde sont confrontés au maintien du délicat équilibre entre la mobilisation des fonds publics nécessaires au financement des investissements et des services publics, et la compétitivité fiscale pour attirer les investissements étrangers et stimuler la croissance économique tout en essayant d'alléger la charge fiscale qui pèse sur les contribuables. Cette charge est donc un facteur déterminant de la croissance économique et de l'efficacité du système fiscal en termes d'incitation à l'investissement et à l'emploi. Pour contrôler le montant de la charge fiscale aux niveaux national et international, ainsi que pour mettre en place un système fiscal équitable et efficace tout en maintenant la compétitivité des entreprises, la recherche du taux de charge fiscale optimal est devenue un instrument crucial dans ce contexte. Trouver la charge fiscale idéale est cependant une tâche difficile qui permettrait aux gouvernements de financer leurs dépenses tout en minimisant la charge pour les contribuables et en stimulant la croissance économique.

Le Maroc n'est pas différent, et la question de la pression fiscale est devenue un sujet de discussion important dans le pays. Le système fiscal marocain a connu, depuis l'indépendance du pays, de perpétuelles réformes de modernisation et de simplification. Suite à ces dernières, le Maroc a penché vers une architecture fiscale internationale formant un climat d'affaire concurrentiel et promouvant ainsi son tissu productif, en guise d'impulser la création d'emploi, l'investissement et bien évidemment la croissance de la richesse. Depuis, Le système fiscal endure des révisions continues. Chaque année, la loi de finance apporte des modifications aux mesures fiscales précédemment adoptées ou carrément de nouvelles mesures et tous cela sous prétexte soit d'incitation et d'intérêt général soit d'incitation spécifiques répondants à des besoins déterminés. Cette situation s'explique principalement par l'ampleur accordée à la politique fiscale dans la relance et la régularisation de l'économie marocaine. Bien que ces réformes aient apporté des avantages tels qu'une meilleure stabilité financière et une amélioration de l'efficacité fiscale, leur mise en œuvre a suscité des inquiétudes quant à l'augmentation de la pression fiscale. Cette question reste contestée entre ceux qui estiment que maintenir un taux de pression fiscale élevé est nécessaire pour financer les dépenses publiques et ceux qui pensent qu'une telle démarche peut nuire à la compétitivité économique. L'équilibre entre la mobilisation des recettes publiques et la pression fiscale optimale suscite de nombreuses interrogations, car il s'agit d'un enjeu complexe. De fait, le choix de la taxation idéale implique nécessairement une évaluation rigoureuse des coûts et des avantages potentiels associés à chaque décision prise en matière de fiscalité.

Ce lien existant entre la pression fiscale et la croissance économique a suscité l'intérêt de maints économistes et chercheurs, notamment Ibn Khaldoun (1377), Laffer (1978), Barro (1990), et Scully (1996,2003). Cet intérêt pour la détermination du taux d'imposition idéal optimisant la croissance économique a donné lieu à une multitude de recherches théoriques ainsi qu'empiriques. Dès lors, et pour calculer la charge fiscale idéale, plusieurs méthodes ont été proposées, notamment le modèle de Scully. De nombreuses conclusions ont été tirées des différentes études empiriques.

Afin de déterminer le degré idéal de pression fiscale pour les données macroéconomiques marocaines couvrant les années 2000-2019, nous avons utilisé deux principaux modèles économétriques dans ce travail. Le modèle classique de Scully est représenté par le premier, et la version à déficit budgétaire ajouté par le second. Dès lors, le présent papier sera scindé en quatre titres. Le premier titre nous permettra de passer en revue les différentes études ciblant la relation de causalité existante entre la pression fiscale et le taux de croissance économique. Puis, le second titre, rapporte un essai d'analyse du niveau de pression fiscale marocaine. Ensuite, le troisième titre décrit le cadre méthodologique choisi. Pour en finir, le quatrième titre renseigne les résultats obtenus.

2. L'évolution de la pression fiscale au Maroc

Le système fiscal a encouru un large champ de réformes afin de forger la présente architecture. Ce mouvement fiscal était trôné par trois phases phares. Une première phase dite avant le protectorat et qui était signalé, sous une pression budgétaire, par l'inauguration d'un système de taxation multiple (Achour, Kharja, Zakat, Jezya, etc.) (CESE, 2019).

Quant à la seconde phase, ses réformes venaient, en fait, répondre aux besoins d'une part de la situation fiscale détériorée et d'une autre part aux besoins des colonisateurs et faire de la fiscalité un instrument clé d'intervention économique et social éclairant ainsi l'ère de la fiscalité française à l'époque.

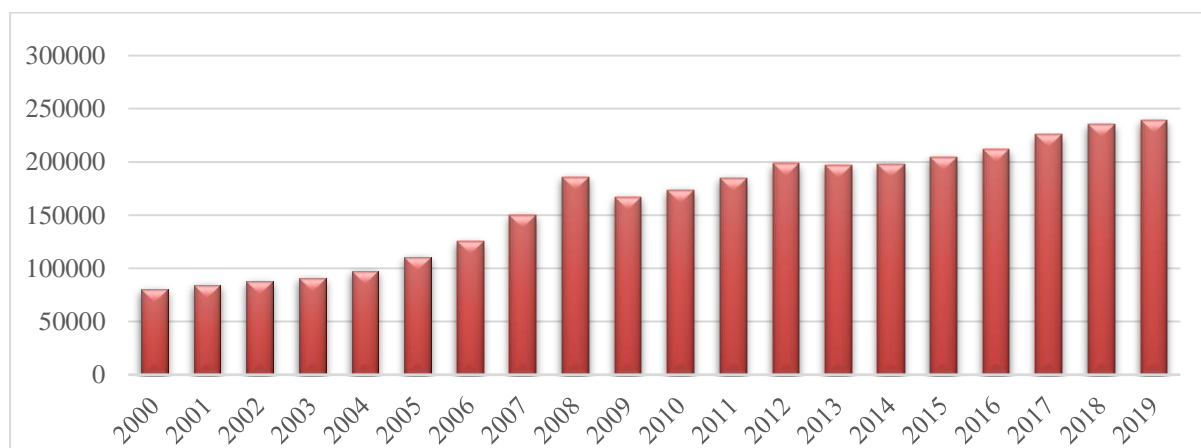
Pour en finir avec une phase postindépendance marqué d'une part par la liberté du pays conjuguée à la mise en œuvre du PAS ce qui impliquait la programmation de nouvelles réformes stabilisatrices et modernisatrices ouvrant la voie à une nouvelle phase fiscale révolutionnaire.

Depuis, les refontes du système fiscal ne prennent guerre fin. Conséquemment, le système fiscal en vigueur s'est doté d'une architecture qui s'aligne à celle des pays développés et qui repose principalement sur une politique de distinction entre impôts directs et impôts indirects. Le choix d'une telle structure n'est pas aussi simple que son nom l'indique, notamment dans sa mise en œuvre. D'ailleurs, elle a été l'objet de nombreux critiques notamment lorsqu'il s'agit de débattre le problème d'équité fiscale.

Par ailleurs, ladite structure englobe 69 impôts et taxes répartis entre le Code général des impôts (CGI) et les textes légaux complémentaires. Ce chiffre modeste, comparé à d'autres pays tels que la France avec 214 impôts et taxes en 2013, résulte principalement de la fiscalité locale et de la parafiscalité (Oxfam, 2020).

A la suite du bloc de réformes fiscales éminentes, le système fiscal marocain répertorie une évolution fiscale considérable. Dans ce sens, la dynamique constatée a produit un progrès qui a atteint 196.99%. En effet, et d'après le graphe ci-dessous, les recettes fiscales y compris la TVA des collectivités locales ont passé de 80 474 MDHS en 2000 pour atteindre 185 651 MDHS en 2008, et enfin enregistrer une collecte de 238 999 MDHS en 2019 soit 158 525 MDHS de recettes additionnelles sur ces deux dernières décennies. Ces données avancent une progression moyenne annuelle de 5.89% sur la période examinée. Ce rebond constitue le résultat de différents mouvements enregistrés.

En fait, l'analyse des données fait apparaître trois différents rythmes de progression. Dans un premier temps, et suite au lancement des champs ambitieux de réformes, le rythme affichait une évolution modeste et jugée d'une certaine stabilité avec un taux moyen de progression sur la période 2000 – 2004 qui avoisine 4 %. Quant à la seconde phase, elle s'est caractérisée par une évolution éminente et sans précédent desdites recettes. En effet, sur la période 2005-2008, le niveau des recettes drainées en volume a affiché une somme de 110 385 MDHS en 2005 avant de retrouver son point culminant de la décennie pour une valeur de 185 651 MDHS. Ce rebond s'est traduit par un taux de progression passant de 13.2% en 2005 à 23.7% en 2008.



Source : Données du DEPF (2017 ; 2021) ; élaboré par nos propres soins

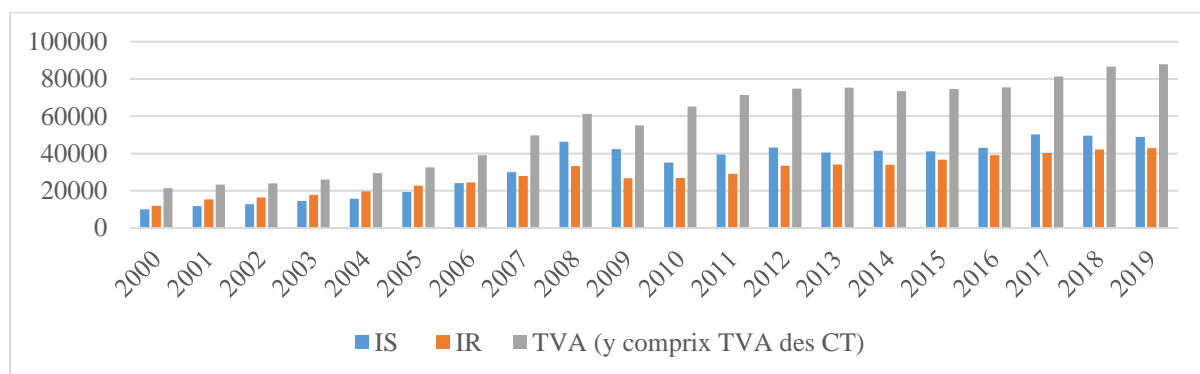
Figure 1 : L'évolution des recettes fiscales en millions de dirhams.

Cette éminente évolution tire raison principalement des changements opérés au niveau de la structure du PIB en soi notamment par l'émergence de nombreux secteurs dynamiques encaissant des profits

éminents et accordant, par la même occasion, des recettes considérables à l'Etat (il s'agit des secteurs financiers, de télécommunication, des assurances, des travaux publics et bâtiments, ..). De plus, la période en question était considérablement mouvementée par différentes réformes visant l'élargissement de l'assiette, les révisions des taux d'imposition, les réévaluations des exonérations conjuguées à des suppressions des mesures inopérantes, ainsi que la modernisation du système fiscal en particulier et de l'administration publique en général.

Plus tard, l'Etat encaisse, suite à la crise financière de 2008, une perte de plus de 9% de ces recettes comparativement à 2008 et affiche une somme de 167 376 MDHS avant de reprendre son rythme normal. Et depuis, le rythme de progression est mouvementée et s'est replié en regard des années antérieures. A partir de 2014, et avec la tenue des deuxièmes assises fiscales en 2013, le volume des recettes reprend une modeste progression avec un taux moyen annuel qui alentours 3.2% sur la période 2014-2019. Dénotant ainsi que cette collecte fiscale représente en moyen 86.8 % des recettes ordinaires de l'Etat annuellement, avec une part de 85.4% en 2019. Ces chiffres permettent de relever et d'affirmer implicitement le rôle substantiel des recettes fiscales dans le fonctionnement de l'Etat sur le plan économique, politique et social.

Par composition, le célèbre trio « IS/IR/TVA » est le maître des impositions fiscales au Maroc, comme ailleurs. D'ailleurs leurs parts atteint 70% des recettes fiscales sur la période 2000-2019 et qui dépasse 75% uniquement pour la période allant de 2010 jusqu'à 2019.



Source : Données du DEPF (2017 ; 2021) ; élaboré par nos propres soins

Figure 2 : Evolution du trio fiscal IS/IR/TVA en millions de dirhams

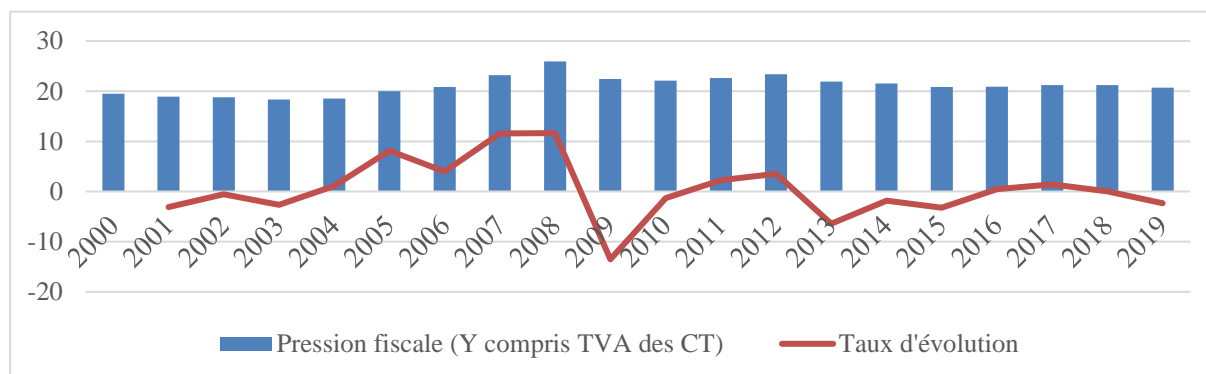
L'IS, et depuis son instauration, a affiché une progression continue lui permettant de passer d'une part de 10 142.24 MDH pour atteindre 48 906.74 en 2019, soit un écart de 38 764.5 MDH entre 2000-2019. Ce chiffre dissimule une fluctuation remarquable, notamment en 2009 quand cet impôt a enregistré un fléchissement post-crise d'une part et subi une révision des taux d'imposition d'une autre part. Pour la période 2010-2019, la part moyenne annuelle de l'IS s'étale à 20.9% dans les recettes fiscales globales contre une part moyenne annuelle de 17.9% entre 2000 et 2009. Cette performance peut être expliquée

par l'effet positif sur le long terme de la réduction des taux d'imposition d'un côté et d'un autre par l'élargissement de l'assiette fiscale suite à la suppression de certaines dérogations fiscales. Plus tard, l'IS reprend sa voie et enregistre des augmentations en faveur de l'Etat. En revanche, ces évolutions notoires occultent un phénomène de fraude et d'évasion. En fait, en 2016, il a été soulevé que sur 278 098 entreprises uniquement 2% qui paient pour 80% des recettes d'IS (CES, 2012). En sus, le système fiscal en matière d'IS compte toujours un laxisme laissant porte ouverte à l'évasion fiscale la plus destructrice.

En matière d'IR, ces recettes ont atteint en 2019 une valeur 42 952.74 MDHS contre une valeur de 11 993 MDHS en 2000. Ces données font ressortir alors des recettes supplémentaires de 30 959.74 MDHS au cours de cette période. De plus, la part moyenne de ces recettes annuellement aborde 18.39% des recettes globales contre 17.9% de l'IS sur la période couvrant 2000-2009. Après la crise, cet impôt sera devancé par l'IS et sa part fléchira à 17.3% contre 20.8% pour l'IS. Par ailleurs, cette performance s'explique principalement par la part éminente des retenus à la source appliqué sur les revenus salariaux.

A propos de la TVA, elle constitue un impôt pivot des recettes fiscales. La part de celle-ci atteint en moyenne annuellement 37% des recettes globales entre 2010 et 2019. En valeur, la TVA a permis à l'Etat de drainer des recettes fiscales qui avoisinent 87 830.3MDHS en 2019 (y compris la TVA des collectivités locales). Cependant, cette TVA a recueilli uniquement 21 471.3 MDHS en 2000, donc des recettes additionnelles qui s'étalent à 66 359 MDHS sur la même période (CESE, 2019).

S'agissant de la pression fiscale exercée, le Maroc et en dépit des fluctuations enregistré, demeure stable. Le Maroc a affiché une pression de 20.7% en 2019 en perdant 0.5 points comparativement à 2018. Toutefois cette pression ne dépassait pas 18.3% en 2003, le niveau le plus faible tout au long de la période 2000-2019. Cette stabilité est bien affirmée par son taux de croissance moyen annuel de 0.31 % pour une pression moyenne annuelle de 21.1%, avec un pic de 25.9 % en 2008. Cela n'empêche de souligner les différentes fluctuations suites aux réformes entretenues au cours de ces deux dernières décennies.



Source : Données du DEPF (2017 ; 2021) ; élaboré par nos propres soins

Figure 2 : Evolution de la pression fiscale

En revanche, une telle pression fiscale soutenue et qui peut être même justifié de modéré comparativement à d'autres payés développés tels que la France (44.88%), Danemark (46.6%), Royaume Uni (33.33%), Espagne (34.68%), Allemagne (38.62%) puis la Turquie (23.10%), maquille la véritable pression fiscale du moment où celle-ci n'est pas réellement supportés par tous les contribuables effectivement redevables.

L'étude de la littérature théorique et empirique est combinée dans la section qui suit pour passer en revue les travaux et les conclusions de recherches antérieures afin d'orienter notre propre recherche.

3. Pression fiscale et croissance économique : revue de la littérature théorique et empirique

Au gré des théories néoclassiques, l'impôt n'impact pas significativement la croissance. En effet, l'impact que ce courant soulève n'est qu'un impact transitaire, alors il demeure temporaire. Cette conclusion est tirée des fondements de leurs modèles de croissance d'après lesquels les facteurs exogènes impactent principalement le taux de croissance sur le long terme ; le cas du progrès technique ou encore le taux de croissance démographique. En sus, ils considèrent que cet impact limité des politiques fiscales touche principalement la production et loin d'affecter le taux de croissance économique (Keho, 2010).

En revanche, Arthur Laffer (1981), expose sa thèse « trop d'impôt tue l'impôt ». Il expliquait, à l'aide de sa célèbre courbe « courbe de Laffer » inspirée principalement de la théorie d'Ibn Khaldoun (1377), l'interaction entre la croissance et la fiscalité via une courbe non linéaire qui illustre l'existence d'un niveau de pression fiscale maximum et optimal au-delà duquel cette pression entrave la croissance économique (Gazier, 2012 ; Mekki, 2017, Reagean, 1993).

En effet, cette conception n'est pas neuve. Smith A. et Say J.B. l'ont précédemment souligné. A ce sujet, Smith suggérait en écrivant : « *L'impôt peut entraver l'industrie du peuple et le détourner de s'adonner à certaines branches de commerce ou de travail* ». Pour Say J.B., il concluait « *qu'un impôt exagéré détruit la base sur laquelle il porte* » (Minea & Villieu, 2009). A cet égard, Laffer (1981) résume l'effet fiscal sur la croissance en deux effets : effet de substitution et effet revenu. L'effet de substitution incite les contribuables à réduire leurs activités, tandis que l'effet revenu les pousse à travailler plus fort pour gagner plus et rétablir le niveau de revenu avant impôt (Berrebah, 1998-1999 ; Minea & Villieu, 2009). Cette question suscitait plus d'intérêt par l'émergence des nouvelles théories de croissance endogène.

En fait, les fondateurs de ladite théorie de la croissance endogène s'opposent aux propos de la théorie de la croissance exogène. Cette théorie, défendue essentiellement par Romer (1986), Lucas (1988) puis Barro (1990), met en relief l'effet capital de la politique fiscale sur la croissance économique. A travers leurs travaux, ils mettent en évidence l'effet durable qu'exerce l'investissement en capitaux humains et

physiques (privés et publics) sur le taux de croissance. Cet effet est conjugué à un effet fiscal remarquable dont sa détermination (effet positif ou négatif) dépend essentiellement de la politique fiscale adoptée. En d'autres termes, si l'Etat cible une fiscalité optimale et stimulante des facteurs de croissance, indubitablement la conséquence sera une stimulation de la croissance (Keho, 2009 ; Moussavou, 2015).

Ramsey (1927), l'un des fondateurs de la théorie de la taxation optimale, a montré que l'Etat peut atténuer l'effet de sa politique fiscale sur l'efficacité de son économie si elle procède à une taxation des bases peu élastiques ; en d'autres mots des bases à faible réactivité fiscale. Il conclut, alors, qu'un impôt parfait est un impôt dont le taux est faible touchant une base large et de faible élasticité (Mulendu, 2015).

Barro (1990) a ressuscité la courbe de Laffer. Il a conclu que le taux d'imposition optimal doit équivaloir l'élasticité du capital public afin de maximiser la croissance. En d'autres mots, Barro (1990) estime que l'investissement de l'Etat dans les dépenses en infrastructure financées principalement par les recettes fiscales contribue à l'amélioration de la performance de l'activité productive du secteur privé et par conséquent l'accroissement du revenu de ce dernier. Ceci se traduit implicitement par un élargissement de l'assiette fiscale et donc une élévation des dépenses publiques qui généreront à leurs tours une accumulation du capital qui peut atteindre le sentier de croissance (Rajhi, 1993).

A propos des modélisations du niveau de pression fiscale optimal qui maximise la croissance, Scully (1991) est considéré comme un pionnier. Il a procédé à une série d'étude portant sur différents pays. Pour 103 pays, Scully (1991) a estimé à travers un modèle quadratique que le taux de 19.3% de pression fiscale permet d'atteindre un taux de croissance soutenable. Pour les Etats- unis, Scully (1995), a montré que la croissance se maximise en plaçant le ratio fiscal optimal en pourcentage du PIB entre 21.5% et 22.9% pour la période 1949-1989. Puis en 1998, il estime une seconde fois ce taux pour le placé à 21% du PIB pour la période 1950-1995. De plus en 2003, Scully a combiné son modèle et celui de Barro pour trouver le taux optimal d'imposition de 19.3 % pour la période 1960-1990. Ensuite, en se basant uniquement sur son modèle, Scully a conclu qu'un taux d'imposition de 23% devrait être suffisant pour stimuler la croissance au cours de la période 1929 – 2004 (Amedano, 2019 et Keho, 2009 ; Scully, 1995/2003).

En outre, Scully (1998), étudie le taux de pression fiscale optimal pour certains pays développés. Pour la nouvelle Zélande (1927-1994), Sully estime un taux de pression fiscale maximisant la croissance qui atteint 20%. Au Danemark (1927-1988), le taux est le plus élevé atteignant ainsi 51%, suivie du Royaume Uni (1927-1988) avec un taux variant entre 25.2 et 34.1%, tandis que la Suède enregistre le taux de pression optimal le plus faible des pays étudiés qui aborde les 16% du PIB. Tout compte fait, depuis l'ensemble des études analysées par Scully, il retient en moyenne pour ses pays un taux de pression optimal de 20% du PIB (Keho, 2009).

En s'inspirant du modèle de Scully, d'autres auteurs estiment le taux de pression fiscale optimal pour certains pays. Bien évidemment, les résultats obtenus sont controversés. Cette variété s'explique essentiellement par les variables fiscales choisies, les pays, la méthodologie, voir même les périodes notamment pour les études relevant d'un même pays (Keho, 2009).

A cet égard, Chao et Grubel (1998), estiment un taux de 34% pour le Canada. Pour la Nouvelle-Zélande, et se basant sur la méthode de Scully, Brason et Lovell (2001), déterminent un taux optimal de pression de 22.5% du PIB pour la période allant de 1946 jusqu'à 1995. Ce taux rejoint approximativement celui relevé par Scully (1998) pour la période 1927-1994. Keho (2009-2010), quant à lui et en alternant deux modèles : le modèle quadratique et le modèle de Scully, estime pour la période 1960-2006 un taux de pression fiscale en Côte d'Ivoire qui atteint respectivement aux modèles 21.1% et 22.3% du PIB.

Le Centre d'Analyse des Politiques Economiques et Sociales (2014) soulève, en se référant également au modèle de Scully, pour le Burkina-Faso un taux de pression fiscale optimal qui s'étale à 29.1% (Amedanou, 2019). En outre, Abdullaev et Konya (2014), pour les données Ouzbeks, estiment un taux de 22% pour la période 1996-2001 et qui s'étalait plus tard à 31.25% entre 2001 et 2011. Saibu (2015), lui, conclue de son étude l'existence d'une relation de non linéarité significative des effets fiscaux pour le Nigéria contrairement à l'Afrique du Sud où il rejette cette hypothèse. Il soulève, alors et en exploitant le même modèle, un taux optimal de 15 % et 30 % respectivement pour l'Afrique du Sud et le Nigeria.

En sus, pour quatre pays de l'Asie du Sud (Pakistan, le Népal, le Sri Lanka et l'Inde), Husnain et al. (2015) retrouvent un taux d'imposition optimal de 13.78 % tout en insérant dans le modèle de Scully le déficit en tant que nouvelle variable pour la période allant de 1975 jusqu'à 2012. En fait, Husnain et al. (2015) ont constaté que ce taux optimal commun est inférieur, à divers niveaux, aux taux estimés pour chacun des pays. Motloja et al. (2016), en se basant également sur le modèle pionnier, relèvent un taux de 22.4% en Afrique du Sud par l'exploitation des données trimestrielles recouvrant la période 1994 – 2016. Ils résumant que la significativité de la relation causale liant le couple fiscalité – croissance s'est déclenchée après la période de récession (2009).

Sur le plan tunisien, les travaux de Terzi et al. (2017) affichent un taux de pression, qu'on peut juger de faible comparativement aux taux soulevés dans différents pays, qui atteint à peine 15.2%. Par la même, et en adoptant le modèle de Scully, Amgain (2017) estime un taux de pression fiscale optimal de 18% pour un groupe de 38 pays asiatique. Encore, Lisombo et Senga (2018) ont soulevé pour 12 pays d'Afrique Subsaharienne, en adoptant un modèle en panel non linéaire, un taux de 14% couvrant la période 1985-2012. De plus, Lisombo et Senga (2018) concluent que ce taux dépasse largement le taux moyen observé pour les pays en question au cours de la même période et qui, à peine, atteint 8.31%.

A propos de la région UEMOA, Amedano (2018) a estimé le taux de pression fiscale à 21.04% du PIB par le modèle de Scully et de 23.8% via le modèle quadratique et cela pour la période allant de 1980 jusqu'à 2016. En 2019, Amedano (2019) s'est taché de déterminer le niveau maximisant la croissance au Togo. Il confirme et met en lumière la relation existante entre la croissance et la fiscalité qui prend la forme d'une courbe U inverse. Il détermine, en alternant aussi le modèle quadratique et celui de Scully, un taux respectif de 15.9% et 22.6 % comme étant le point maximisant la croissance et au-delà duquel l'effet fiscal produit des externalités négatives.

Afifi et Ramdaoui (2019), pour les données marocaines couvrant la période 1980-2008, estime par le biais du modèle de Scully (1996,2003), un taux de pression fiscale optimal de 24.4%. En regard du taux de pression fiscale réel, les données marocaines, selon Afifi et Ramdaoui (2019), avoisinent ce taux optimal en affichant en moyenne un taux annuel de 23% durant la période étudiée. Alors que Salhi et Echaoui (2020) expriment que la maximisation de la croissance admet un taux de pression fiscale optimal de 21.21% (en tenant compte de la TVA des collectivités locales) pour la période 1985-2019. Ce taux replis à 18.18% pour les données hors Tva des collectivités locales. Tel était le cas pour Afifi et Ramdaoui (2019), le taux de pression fiscale réel (21.1%) rejoint à grand échelle le taux de pression retenue (21.2%) par Salhi et Echaoui (2020). A contrario le taux optimal hors tva des collectivités locales est inférieur au taux réel effectif qui atteignait 18.8% en 2019 (Salhi et Echaoui, 2020).

Tshilambu (2021), en analysant les données congolaises trimestrielles couvrant la période 1990 – 2020, met en relief l'effet fiscal éminent sur la croissance au court comme au long terme. De plus, et à l'aide du modèle de Scully ainsi que le modèle quadratique, Tshilambu (2021) a situé le taux d'imposition à 23% en guise de maximiser la croissance économique.

A la suite de ce survol historique ainsi qu'empirique, cette article empruntera la trajectoire de détermination du taux d'imposition fiscale optimal pour le cas marocain, mais cette fois en tenant compte d'une période et variables différentes à celle précédemment examinés. La prochaine section met en lumière la méthodologie et les modèles empiriques empruntés.

4. Données et démarche d'analyse

Pour une période allant de 2000 jusqu'à 2019, le présent papier a pour objet l'examen de la relation de causalité existante entre la fiscalité et la croissance économique. Dans ce sillage, nous chercheront à marier le taux de pression fiscale avec le taux de croissance économique à travers un essai d'estimation du taux de pression fiscale optimal favorisant la maximisation de la croissance économique ou encore ce qu'on appelle le PIB réel.

4.1. Démarche d'analyse

En s'inspirant des différents travaux empiriques testant cette relation, notre modélisation du taux de pression fiscale optimal sera réalisée à l'aide du modèle de Scully (1995 – 2003) avec une fonction Cobb Douglas, en utilisant deux spécifications distinctes. La première impliquera l'utilisation du modèle standard, tandis que la seconde intégrera le déficit budgétaire dans notre analyse.

- **Le modèle (1996, 2003) de Scully**

La recherche d'un taux de pression fiscale optimal était largement enrichie par les travaux de Scully (1995, 2003). En fait, il a développé, suite aux différents tests, un modèle à travers lequel il estime un niveau de pression fiscale optimal aboutissant à une maximisation la croissance économique.

Afin de mettre en route son modèle, Scully a amorcé son travail par l'adoption de son hypothèse socle qui suppose, dans une économie, l'existence de deux secteurs : un secteur public et un autre privé. Il considère le secteur public comme étant un secteur producteur des services et biens publics. Ces derniers sont financés essentiellement par les recettes fiscales collectées par le gouvernement. Cependant, il prévoit que ces financements sont, bien évidemment soumis à la contrainte d'équilibre budgétaire qui désigne par $G = \tau Y$; dont G symbolise les dépenses publiques, Y le produit national brut et τ le taux de pression fiscale. Quant au secteur privé, il fournit, à son tour, une production de biens et services privés, qui, en la conjuguant à la production publique, édifieront notre production nationale. Alors, en reliant la production nationale aux recettes globales représentées en pourcentage du PIB, l'estimation de Scully a pris la forme d'une fonction Cobb-Douglas suivante :

$$Y_t = a(G_{t-1})^b [(1 - \tau_{t-1})Y_{t-1}]^c \quad (1)$$

Avec a , b et c des paramètres positifs

où $b, c < 1$ et $b+c \leq 1$ et t : l'année

En tenant compte de la contrainte budgétaire la fonction se transforme en ce qui suit :

$$Y_t = a(\tau_{t-1} Y_{t-1})^b [(1 - \tau_{t-1})Y_{t-1}]^c \quad (2)$$

En logarithme, les précédentes fonctions deviennent :

$$\ln(Y_t) = \ln(a) + b \ln(G_{t-1}) + c \ln[(1 - \tau_{t-1})Y_{t-1}] + \varepsilon \quad (3)$$

$$\ln(Y_t) = \ln(a) + b \ln(\tau_{t-1} Y_{t-1}) + c \ln[(1 - \tau_{t-1})Y_{t-1}] + \varepsilon \quad (4)$$

Conséquemment, l'obtention du taux de pression fiscale optimal implique l'annulation de la dérivée première de la précédente équation (4) et après simplification, le taux de pression fiscal s'écrit comme suit :

$$\tau^* = \frac{b}{b+c} \quad (5)$$

- **Le modèle (1996, 2003) de Scully intégrant le déficit budgétaire**

Le modèle de Scully est un modèle économique qui repose principalement sur l'hypothèse d'un équilibre budgétaire. Toutefois, dans la réalité, tous les pays ne disposent pas de cet équilibre, et même s'il existe, il est rare et ne se produit pas souvent, surtout dans les pays en développement. Ainsi, pour être plus proche de la réalité, il est important d'incorporer le déficit dans la modélisation.

C'est pour cette raison que Husnain et *al.*(2015) ont pris l'inspiration de Herdeen pour intégrer le déficit budgétaire dans la modélisation du taux de pression fiscale optimal. En effet l'incorporation du déficit permet de mieux prendre en compte les particularités des pays qui ne disposent pas d'un équilibre budgétaire et qui ont un déficit important à gérer. Cela rend la modélisation plus réaliste et plus adoptée à la diversité des situations économiques rencontrées dans différentes pays (Husnain et *al.*, 2015).

En supposant que la croissance économique d'un pays dépend de la part relative du revenu national dépensée par le gouvernement et le secteur privé, les dépenses publiques de la période précédente sont considérées comme déterminantes pour la production de la période en cours. La part du secteur privé est calculée en multipliant $(1-\tau-\theta)$ par le niveau du produit intérieur brut de cette période. Les autres facteurs de croissance économique tels que l'emploi et la productivité sont supposés nuls. Ils ont, alors, formuler mathématiquement cette relation par une fonction Cobb Douglass avec un rendement d'échelle constant (Husnain et *al.*, 2015) :

$$Y_t = A(\tau Y_{t-1})^\alpha (\theta Y_{t-1})^\beta [(1-\tau-\theta)Y_{t-1}]^\gamma \quad (6)$$

Avec :

- Y_t : le produit intérieur brut de la période en cours ;
- Y_{t-1} : produit intérieur brut de la période précédente ;
- τ : le taux de pression fiscale (rapport Recettes fiscales/PIB) ;
- θ : Solde budgétaire rapporté au PIB ;
- A : Productivité totale des facteurs ;

α , β et γ représente respectivement la part des impôts, du solde budgétaire et du secteur privée dans la production totale.

Ils définissent le taux de croissance, alors, comme suit :

$$g = \frac{Y_t - Y_{t-1}}{Y_{t-1}}$$

Avec g le taux de croissance, le réarrangement de l'équation leur permet d'obtenir :

$$1 + g = \frac{Y_t}{Y_{t-1}} \quad (7)$$

En remplaçant l'équation (6) dans l'équation (7) et après réarrangement, ils ont obtenu l'équation suivante :

$$1 + g = \frac{Y_t}{Y_{t-1}} = A(\tau Y_{t-1})^\alpha (\theta Y_{t-1})^\beta [(1 - \tau - \theta) Y_{t-1}]^{\gamma-1} \quad (8)$$

En réaménageant l'équation (8), ils ont obtenu :

$$1 + g = \frac{Y_t}{Y_{t-1}} = A(\tau)^\alpha (\theta)^\beta (1 - \tau - \theta)^\gamma (Y_{t-1})^{\alpha+\beta+\gamma-1}$$

Ils définissent le terme $(\alpha+\beta+\gamma)=1$, l'équation s'écrit comme suit :

$$1 + g = \frac{Y_t}{Y_{t-1}} = A(\tau)^\alpha (\theta)^\beta (1 - \tau - \theta)^\gamma (Y_{t-1})^{1-1}$$

En réaménageant l'équation (8), ils ont obtenu :

$$1 + g = \frac{Y_t}{Y_{t-1}} = A(\tau)^\alpha (\theta)^\beta (1 - \tau - \theta)^\gamma$$

En logarithme, la précédente fonction d'une part et d'une autre devienne :

$$\ln(1 + g) = \ln\left(\frac{Y_t}{Y_{t-1}}\right) = \ln(A) + \alpha \ln(\tau) + \beta \ln(\theta) + \gamma \ln(1 - \tau - \theta) \quad (8)$$

Afin de déterminer le taux d'imposition optimal qui maximise la croissance, Husnain et al. (2015) ont dérivé l'équation par rapport au taux d'imposition et égalisé ce dérivé à zéro. Après réarrangement, le taux d'imposition s'écrit alors comme suit :

$$\tau^* = \frac{\alpha(1-\theta)}{(\alpha+\gamma)} \quad (9)$$

4.2. Description des données

A propos des données exploitées dans le cadre de notre modélisation, elles sont tirées de la Direction des Etudes et Prévisions Financières (DEPF) ainsi que du Haut-Commissariat au Plan (HCP) : il s'agit principalement des données relatives à la pression fiscale qui exprime le niveau global des recettes fiscales collectées rapporté au produit intérieur brut (PIB), de la Formation brut du capital fixe, du taux d'investissement, des recettes fiscales ainsi que du solde primaire et commercial. Elles sont issues

également de la base de données des indicateurs du développement dans le monde publiées par la banque mondiale (WDI) : on note principalement l'indicateur de mesure clés du niveau d'activité représenté par le produit intérieur brut réel (PIB réel). En matière de périodicité, notre étude couvre la période allant de 2000 jusqu'à 2019.

Pour en finir, notre dernière section exposera et discutera les résultats obtenues de notre recherche. Ces résultats soulignent les principales conclusions de notre étude, et mettent en relief l'impact significatif des taux d'imposition sur l'économie.

5. Résultats et discussion des estimations

L'ambition majeure du présent papier consiste à formuler le niveau optimal de pression fiscale maximisant la croissance. De ce fait, la présente section exposera les différents résultats empiriques obtenus. En fait, notre modélisation, se déroulera en deux phases. Dans un premier temps, nous utiliserons le modèle basique de Scully pour estimer le taux de pression fiscale optimal. Ensuite, dans un deuxième temps, nous intégrerons le déficit budgétaire dans la spécification de notre modèle de base pour tenir compte de la spécificité du déséquilibre budgétaire. Par suite, notre modèle économétrique s'écrit comme suit :

$$\ln(Y_t) = \ln(a) + b \ln(\tau_{t-1} Y_{t-1}) + c \ln[(1 - \tau_{t-1}) Y_{t-1}] + \varepsilon \quad (4)$$

Partant de cette équation, et dans le but de calculer le taux optimal, nous allons amorcer notre modélisation par la détermination des coefficients relevant de l'équation (4). Eu égard au R^2 ajusté, au test F ainsi qu'au test de Durbin-Watson obtenus (Tableau 1), notre modèle est jugé globalement significatif et s'adapte aux données.

Tableau 1 : estimation du taux de pression fiscale optimal (équation 4)

Variables à expliquer	Log (Y _t)		
	Coefficient	t	Sig
Constante	0,934	4,091	0,001***
Ln (τ _{t-1} Y _{t-1})	0,233	5,687	0,000***
Ln [(1- τ _{t-1}) Y _{t-1}]	0,741	14,77	0,000***
Test F	3159,178		0,000***
R² ajusté	0,997		
Durbin-Watson	2,57		
*, ** et *** représentent le seuil de significativité défini respectivement à 10%, 5% et 1%.			

Source : Elaboré par nos propres soins à partir du logiciel SPSS

Depuis les résultats obtenus, notre équation (4) prend la forme suivante :

$$\ln(Y_t) = 0.934 + 0.233 \ln(\tau_{t-1} Y_{t-1}) + 0.741 \ln[(1 - \tau_{t-1}) Y_{t-1}] + \varepsilon$$

A cet égard, et en appliquant l'équation (5) ci-dessus, nous allons déduire notre taux de pression optimal et qui s'affiche comme suit :

$$\tau^* = \frac{0.233}{0.233+0.741} = 0.2392 = 23.92 \%$$

En bref, le taux de pression fiscale optimal au Maroc pour les données 2000 – 2019 est de 23.92%. Autrement dit, un taux de pression fiscale de 23.92% permet au Maroc une maximisation de sa croissance. En sus, tout dépassement de ce seuil se traduirait par un effet inverse et affecterait négativement celle-ci.

Après avoir estimé le taux de pression fiscale optimal pour notre pays d'étude à l'aide du modèle de base de Scully. Cependant, nous avons conscience que cette estimation ne prend en compte les spécificités liées au déficit budgétaire, qui peut influencer de manière significative la pression fiscale optimale. C'est la raison pour laquelle nous avons décidé d'intégrer le déficit budgétaire afin de mesurer et de mieux appréhender son impact sur la détermination du taux de pression fiscale optimal. La modélisation s'écrit comme suit :

$$\ln(1 + g) = \ln\left(\frac{Y_t}{Y_{t-1}}\right) = \ln(A) + \alpha \ln(\tau) + \beta \ln(\theta) + \gamma \ln(1 - \tau - \theta) \quad (8)$$

Partant de cette équation, et dans le but de calculer le taux optimal, nous allons amorcer notre modélisation par la détermination des coefficients relevant de l'équation (8) à l'aide de l'outil d'analyse économétrique « SPSS ». Eu égard au R² ajusté, au test F ainsi qu'au test de Durbin-Watson obtenus (Tableau 2), notre modèle est jugé globalement significatif et s'adapte aux données.

Tableau 2 : estimation du taux de pression fiscale optimal (équation 8)

Variables à expliquer	Ln (Yt/Yt-1)		
	Coefficient	t	Sig
Constante	1,234	3,32	0,004***
Ln (τ _t)	0,72	3,725	0,002***
Ln (θ)	1,65	5,02	0,000***
Ln (1- τ _t - θ)	3,278	3,456	0,003***
Test F	63,365		0,000***
R ² ajusté	0,908		
Durbin-Watson	2,608		

*, ** et *** représentent le seuil de significativité défini respectivement à 10%, 5% et 1%.

Source : Elaboré par nos propres soins à partir du logiciel SPSS

Depuis les résultats obtenus, notre équation (8) prend la forme suivante :

$$\ln(1 + g) = \ln\left(\frac{Y_t}{Y_{t-1}}\right) = 1.234 + 0.72 \ln(\tau) + 1.65 \ln(\theta) + 3.278 \ln(1 - \tau - \theta)$$

A cet égard, et en appliquant l'équation (9) ci-dessus, nous allons déduire, avec un déficit moyen de 3.54% sur la période 2000-2019, notre taux de pression optimal et qui s'affiche comme suit : $\tau^* =$

$$\frac{0.72(1-0.0354)}{0.72+3.278} = 0.1737 = 17.37\%$$

Ainsi, et après la prise en considération de l'effet du déficit budgétaire dans notre modèle de pression fiscale, nous avons obtenus un nouveau résultat qui expose un taux de pression fiscale optimal de 17.37%.

Partant des présentes estimations, nous soulevons que le taux de pression fiscale optimal se tient entre 17.37% tenant compte d'un facteur économique majeurs à savoir le déficit budgétaire et 23.92%. Par ailleurs, en pratique, le taux de pression fiscale réel tenant compte de la TVA des collectivités locales en 2019 atteint 20.7% (DEPF, 2021). Quant aux taux moyen de pression fiscale sur la période en question attrape l'échelle des 21.1%.

Ce niveau actuel annuel moyen d'imposition (21.1%) s'approche du seuil optimal d'imposition hors déficit (23.92%). L'écart humble enregistré peut être interprété, théoriquement, comme étant une marge de manœuvre à la disposition du gouvernement pour augmenter le niveau des recettes fiscales dans une optique de maximisation de la croissance tout en tenant compte, bien évidemment, des possibles et différentes répercussions économiques et sociales de cette décision, d'une part. D'une autre part, cet écart peut être interprété comme une collecte insuffisante, inefficace et inéquitable des recettes fiscales. Toutefois, en prenant compte des différents axes temporaires, le système fiscal marocain a exercé, au cours de la période en question, une pression fiscale réelle fluctuante ayant inscrit des points culminants atteignant les 26% et dépassant ainsi le taux de pression optimal.

Ce résultat rejoint, en effet, les différentes études empiriques et les différents rapports mettant en lumière l'inefficacité du système fiscal. Il n'est pas superflu de noter que ce système est jugé, d'après différents rapports notamment celui de l'Oxfam ainsi que du CESE, comme étant un système lourd, complexe et inéquitable. Ce taux de pression fiscale décèle de multiples faits.

Par composition les recettes fiscales proviennent essentiellement de l'impôt sur le revenu Salarial et de la TVA. Cette dernière, en tant qu'un impôt pivot du système fiscal constitue en moyenne, entre 2000 et 2019, plus de 37% des recettes fiscales globales. En tant que taxe, elle provient des parts de revenus après impôts qui sont destinés à la consommation. Sans trop caricaturer, La TVA est une taxe qui déroge complètement au principe d'équité dans la mesure où elle ne prend pas en considération la capacité contributive de chaque agent. En d'autres mots, tous les contribuables paient la même taxe sans pour autant avoir en possession un revenu similaire. De plus, la consommation accapare plus de 50% du portefeuille des contribuables les moins aisés contre 26% pour les plus aisés, ce qui détruit par conséquent, leur pouvoir d'achat (HCP, 2013-2014). D'ailleurs, l'estimation obtenue par Salhi et Echaoui (2020), démontre cette lourde imposition d'où le taux de pression fiscale réel (5.2%) est supérieur aux taux empirique (4.4%).

Par la même, et selon l'estimation obtenue par Salhi et Echaoui (2020), le taux de pression effectif de l'impôt sur le revenu (3.8%) est au-dessus du taux optimal (2.02%). Ce surpassement s'explique essentiellement par la part éminente (3/4) d'impôt supportée par la classe moyenne. Sous un autre angle, 73 % de l'IR est drainé au prêt des salariés et des fonctionnaires dont 53% sont exempté suite à leur faible revenu. De tels résultats nous ramènent à une part de 43% de salariés et de fonctionnaires qui supporte environs 73% de l'IR globale, tandis que les 27% restantes proviennent des autres catégories assujetties à l'IR (Oxfam, 2020).

S'agissant de l'IS, et, avec son taux effectif (4.4%) qui ne surpasse le taux optimal (5.3%), Salhi et Echaoui (2020) repèrent la sous optimalité de ce type d'impôt. Cependant, il occulte, bien évidemment, une lourde taxation. En fait, l'assiette fiscale relative à l'IS représente l'assiette la plus étroite de tous les impôts et taxes. Selon le rapport du CESE (2019), 95% des recettes de l'IS drainées proviennent uniquement des déclarations d'une minorité des entreprises et qui avoisine 6.12%. Dans les faits, cette animique contribution s'explique d'une part par les différents actes de fraude entretenues, et d'une autres part des évasions multiples résultantes des différentes exonérations introduites et qui répondent et bénéficient en premier lieu aux intérêts d'une catégorie cible de contribuables (personnes physiques en encore morales) qu'on peut résumer dans le 1% des plus aisés de la population fiscale sous le célèbre prétexte de stimulation de l'activité économique.

Par rapport au taux de pression fiscale tenant compte du déficit budgétaire, notre estimation indique un taux optimal (17.37%) inférieur au taux actuel annuel moyen d'imposition (21.1%). Les présents résultats expriment clairement l'impact éminent et significatif du déficit sur l'activité économique. En fait, si le déficit budgétaire est important, il peut engendrer des coûts de financement public éminent, un fléchissement du niveau de confiance des investisseurs ainsi qu'une incertitude économique accrue. L'impact négatif que peut surgir et atteindre l'activité économique par suite des différents facteurs cités implique une baisse maîtrisable du fardeau fiscal en guise de maintenir un équilibre entre l'impact économique produit et les recettes fiscales. Cependant, la politique fiscale poursuivie engendre une pression fiscale excessive (21.21%) comparativement à ce que l'empirique prévoit et qui se traduit par une nuisance de l'esprit de travail, d'épargne et d'investissement. Par conséquent, l'hypothèse du budget déséquilibré incite, alors, à une diminution du ratio impôt/Pib éminent afin de retrouver le niveau optimum maximisant la croissance.

6. Conclusion

Au même titre que Scully et autres chercheurs, notre papier avait pour ambition de déterminer le niveau d'imposition fiscale optimal maximisant la croissance économique du Maroc eu égard le rôle pilier de la politique fiscale dans le nouveau modèle de développement. Bien entendu, nous sommes ni les seuls ou les premiers ayant tenté cette aventure empirique. Toutefois, notre modélisation, et qui est issue du

modèle de Scully, compte deux spécifications distinctes. La première impliquera l'utilisation du modèle standard, tandis que la seconde intégrera le déficit budgétaire dans notre analyse. Les résultats de nos estimations indiquent que le taux de pression fiscale optimal, pour les données marocaines couvrant la période 2000-2019, se situe entre 17.37% et 23.92%. Par ailleurs, l'examen des données fiscales de la période en question affiche un taux moyen de pression fiscale réel attrapant l'échelle des 21.1%.

Les différents résultats obtenus rejoignent, en effet, les différentes études empiriques et les différents rapports mettant en lumière l'inefficacité du système fiscal. Il n'est pas superflu de noter que ce système est jugé, d'après différents rapports notamment celui de l'Oxfam ainsi que du CESE, comme étant un système lourd, complexe et inéquitable. Bref, ce taux de pression fiscale décèle de multiples faits. En effet, la vie pratique ressort que le système fiscal marocain répond plus aux intérêts d'une minorité de la population représentée par le 1% le plus aisés du pays. En fait, la dynamique fiscal dévoile l'inefficacité du système en vigueur eu égard sa lourde imposition, son iniquité et sa complexité qui ne joue qu'au profit d'une catégorie et au détriment d'une autre. Avec uniquement 6.12% des entreprises qui paient de l'IS, et 73% de l'IR proviennent des revenus salariaux, sans omettre la TVA qui pèse lourdement sur les moins aisés étant donnée l'accapuration de la consommation de 50% de leur portefeuille après impôts, le présent système creuse les inégalités, et s'éloigne de son objectif de développement mariant la cohésion social et l'efficacité économique.

En somme, le niveau de pression fiscale actuel creuse l'écart entre les dépenses et les recettes en raison des sommes importantes que l'Etat se prive suite aux différentes exonérations exorbitantes accordées sous prétexte de stimulation de l'économie d'une part et d'une autre part, l'amplification de la fraude, l'évasion, la corruption, l'étroitesse de l'assiette et divers autres facteurs. Et par conséquent, la charge fiscale reste à la charge des contribuables non favorisés par le système et qui représentent en grande partie les contribuables les moins aisés. En toute évidence, la présente situation se traduit, automatiquement, par un creusement des inégalités sociales.

Dans cette optique, la présente étude procure des opportunités pour évaluer l'efficacité de la structure fiscale actuelle en termes de production de revenus suffisants pour payer les dépenses publiques. En outre, elle permettrait également d'examiner comment les impôts affectent l'investissement, l'emploi et la croissance économique au Maroc, ainsi que l'activité économique globale du pays. En analysant la répartition de la charge fiscale entre les différents groupes de contribuables et en développant des techniques de redistribution efficaces, elle aborderait également la question de l'égalité fiscale. En outre, l'étude pourrait utiliser les leçons tirées d'autres pays pour suggérer des réformes fiscales particulières qui rationaliseront les taux d'imposition, simplifieront le système et réduiront les charges administratives.

BIBLIOGRAPHIE

- [1] Abdullaev, B., & Konya, L. (2014). Growth-maximizing tax rate for Uzbekistan. *Applied Econometrics and International Development*. Vol. 14(1), pp.59-75.
- [2] Afifi, M. & Ramdaoui, A. (2019). Pression fiscale optimale et croissance économique au Maroc. *Revue Economie & Kapital*. No. 16, pp. 150-167.
- [3] Amedanou, Y. M. I. (2018). Examen de l'optimalité de la performance fiscale dans les pays en développement : le cas de l'UEMOA. *Centre d'étude et de recherches sur le développement international (CERDI), Université Clermont Auvergne*. MPRA paper No. 89513. pp.1-28.
- [4] Amedanou, Y. M. I. (2019). Optimal Taxation and Economic Growth in Togo: Empirical Investigation in Time Series. : *UCA-Université Clermont Auvergne, CERDI-Centre d'Etudes et de Recherches sur le Développement International, MPRA Paper No. 92003*.
- [5] Amgain, J. (2017). Estimating optimal level of taxation for growth maximization in Asia. *Applied Economics and Finance, Redfame publishing*. Vol. 4, No. 3, pp. 47-55.
- [6] Banque Mondiale. (2017). *Doing Business. Egalité des chances pour tous*. 14^{ème} édition.
- [7] Berrebah, J. (1998-1999). *Théorie générale de l'impôt*. ISG Sousse.
- [8] Brason, J. & Lovell, C.A.K. (2001). A Growth maximizing tax structure for New Zealand. *International Tax and Public Finance*, Vol. 8, N°2, pp. 129-146.
- [9] Chao, J. & Grubel, H. (1998) .*Optimal Levels of spending and taxation in canada*. Dans H. Grubel (dirs.), *How to use to fiscal surplus: what is the optimal size of government*. (pp.53-67). The Fraser Institute.
- [10] Conseil Economique, Social et Environnemental. (2012). *Le système fiscal marocain : développement économique et cohésion sociale*. N°9
- [11] Conseil Economique, Social et Environnemental. (2019). Un système fiscal, pilier pour le nouveau modèle de développement. *Auto-Saisine 39/2019*.
- [12] Direction des Etudes et des Prévisions Financières (2017). *Tableau de bord des finances publiques*.
- [13] Direction des Etudes et des Prévisions Financières (2021). *Tableau de bord des finances publiques*.
- [14] Gazier, B. (2012). Jalons pour une histoire des États face à la contrainte économique. *Pouvoirs, 2012/3, No 142*, pp. 5-19.
- [15] Husnain, M. I., Haider, A., & Salman, A. (2015). Determining the optimal level of taxes in South Asia: AN unbalanced budget approach. *The Empirical Economics Letters*. Vol. 14, No. 8, pp.809-815.
- [16] IRES. (2017). *La réputation du Maroc dans le monde*.
- [17] Keho, Y. (2009). Détermination d'un taux de pression fiscale optimale en Côte d'ivoire. *Bulletin de Politique Economique et Développement No 04/2009 de la CAPEC*.
- [18] Keho, Y. (2010). Effets macroéconomiques de la politique fiscale en côte d'ivoire. *Bulletin de Politique Economique et Développement No 3/2010 de la CAPEC*, pp.1-28.
- [19] Lisombo, E. K., & Senga, M. P. (2018). Pression fiscale et croissance économique. *International Journal of Innovation and Applied Studies*. Vol. 24, No. 2, pp.824-833.

- [20] Motloja, L., Houdman, R., Makhoana, T. T., Kassoma. R., & Phiri, A. (2016). Changes in the optimal tax rate in South Africa prior and subsequent to the global recession period. Department of Economics, Finance and Business Studies, CTI Potchefstroom Campus, North West, South Africa. MPRA paper No. 74342. pp.1-20.
- [21] Mekki, S. (2017, 2 Mai). *Débat sur la pensée économique d'Ibn Khaldoun* [conférence]. Forum Ibn Khaldoun pour le développement, Tunisie. <https://forumibnkhaldoun.org/fikd/exposes-et-debats>.
- [22] Minea, A. & Villieu, P. (2009). Impôt, déficit et croissance économique : un réexamen de la courbe de Laffer. *Revue d'économie politique*, Vol 119, N°4, pp. 653 – 675.
- [23] Moussavou, F. (2017) Impact des structures fiscales sur la croissance économique au Congo-Brazzaville. *European Scientific Journal*, vol 13, N 34, pp. 163-185.
- [24] Mulendu, M. (2015). *Fiscal transition system and indirect taxes in Sub-Saharan Africa*. Munich Personal RePEc Archive.
- [25] Oxford Committee for Famine Relief (oxfam). (2020). Fair Tax Monitor : Analyse du système fiscal marocain.
- [26] Rajhi, T. (1993). Croissance endogène et externalité des dépenses publiques. *Revue économique : nouvelles théories de la croissance*, Vol 44, No 2, pp. 335-368.
- [27] Reagean, R. (1993). La théorie d'Ibn Khaldoun, Interview avec New York times, Consulté le 05/02/2019.
- [28] Salhi, S. E., & Echaoui, A. (2020). Estimation du taux de la taxation optimale au Maroc : Une évaluation économétrique de la courbe de Laffer. *Journal of Social Sciences and Organization Management*. Vol. 1, No. 1, pp. 1-25.
- [29] Saibu, O. M. (2015). Optimal tax rate and economic growth. Evidence from Nigeria and South Africa. *Euro Economica*. Vol. 34, No. 1, pp. 41-50.
- [30] Scully, G. W. (1995). The growth tax in the United States. *Public choice*. Vol. 85, No. 1/2, pp. 71-80.
- [31] Scully, G. W. (1996). Taxation and economic growth in New Zealand. *Pacific economic review*. Vol.1, No. 2, pp.169-177.
- [32] Scully, G. W. (2003). Optimal taxation, economic growth and income inequality. *Public choice*. Vol. 115, No.3/4, pp.299-312.
- [33] Terzi, C., El ammari, A., Bouchrika, A., & Mhadhbi, K. (2017). Optimal taxation and economic growth in Tunisia : Short and Long Run Cointegration Analysis. *Hal Open Science*, Hal-01541131, pp.1-19.
- [34] Tshilambu, E. N. (2021). Pression fiscale optimale et croissance économique en République Démocratique du Congo. *Hal Open Science*. Hal-03210477. pp. 1-26.